

RATIO D'AVANCEMENT: UNE ATTENTE INSUPPORTABLE



Le 30 novembre 2017



Lors de la CAP de mutations qui s'est tenue le 28 novembre, l'administration a laissé entendre que le taux de promouvabilité ne serait peut-être pas publié au JO avant la tenue de la CAP dédiée.

Ce taux, annoncé depuis plusieurs semaines par la DGPN à 15%, n'a toujours pas été validé par le Ministère des Finances, et encore moins publié.... Or, la CAP d'avancement est programmée pour le 19 décembre prochain...

Il y a donc urgence pour BERCY à valider et faire paraître au Journal Officiel le taux de promotion pour le corps de commandement !

Ce taux est absolument indispensable pour travailler efficacement avec les Directions Centrales, et surtout, pour valider les demandes d'avancement en CAP !

Le Secrétaire Général de SYNERGIE-OFFICIERS a réagi avec fermeté à cette annonce et, en accord avec la seconde organisation représentative des Officiers, SYNERGIE-OFFICIERS a annoncé qu'il ne siégerait pas lors de cette CAP d'avancement si le ratio n'était pas publié avant.



Comment imaginer aborder des travaux si importants pour la carrière de nombre de collègues sans savoir quel volume doit être envisagé ?

Ce serait faire peser une insupportable incertitude et une instabilité sur le sort des éventuels choix validés.

Cela pourrait même porter atteinte à l'équilibre des CAP d'avancement des prochaines années !

Si **SYNERGIE-OFFICIERS** est conscient des efforts soutenus déployés par notre administration pour faire évoluer la situation, **SYNERGIE-OFFICIERS** saisit les plus hautes autorités de l'Etat afin que BERCY valide en urgence le taux et de le publie au JO.

C'est le minimum de considération que les Officiers sont en droit d'attendre.

Le Bureau National

SYNERGIE OFFICIERS